

CHAPITRE 3:

OBSERVATIONS DE L'EQUIPE D'EVALUATION

3.1 INTRODUCTION

3.1.1 Les observations suivantes proviennent, en partie, des commentaires et des recommandations des pays. Quelques unes des observations ont aussi été renforcées par l'expérience de l'équipe de l'OUA pendant l'évaluation, par des impressions visuelles et des échanges informels avec les représentants des pays hôtes. Ces opinions ont été formées en tenant compte des limites de cette étude, telles que soulignées dans la section 1.5 de ce rapport.

3.2 OBSERVATIONS

3.2.1 L'attitude de la plupart des pays étudiés envers la participation aux opérations de la paix multinationales et l'amélioration de la préparation à ces opérations est positive. Ainsi, l'équipe d'évaluation a été reçue en tant qu'opportunité de réflexion et d'échange entre les pays sur les facteurs liés à l'entraînement et à la préparation pour les opérations de la paix.

3.2.2 Dans tous les pays, l'entraînement aux opérations de la paix est incorporé à l'entraînement militaire, cependant il y a des différences importantes de niveau et de portée entre les pays. La participation aux opérations de maintien de la paix a permis le développement et l'amélioration des programmes d'entraînement. Cependant, les pays dont la contribution est la plus élevée sont aussi ceux dont les ressources sont limitées par des contributions en troupes aux opérations de la paix actuelles. Toutefois, de nouveaux contributeurs peuvent bénéficier de l'assistance à l'entraînement que ces pays peuvent offrir.

3.2.3 Des points communs ont déjà été mis en évidence entre les approches aux opérations de la paix au sein des écoles de commandement et d'état major des six pays étudiés. De plus, un autre pays bénéficie des entraînements présentés au sein de plusieurs de ces collèges. Ainsi, la plupart des pays étudiés ont des programmes d'échange d'étudiants et de personnel avec d'autres

pays en Afrique et ailleurs. La coopération et la collaboration sont plus prononcées parmi les pays qui partagent des cultures militaires similaires, en particulier au niveau de la langue et de l'approche à l'entraînement. Cependant il semble que de telles coopérations se développent au sein d'accords bilatéraux pour l'entraînement au commandement et à l'état major (ainsi que des modules de maintien de la paix), plutôt qu'un effort plus complet pour l'amélioration des capacités aux opérations de la paix.

3.2.4. Les programmes voués aux opérations de la paix des différents collèges d'état major s'étendent de deux à quatre semaines. Tous sont centrés sur l'étude des connaissances de base au niveau du commandement et de l'état major, ce qui est essentiel pour les officiers qui participent aux opérations de la paix multinationales (ONU). Les programmes comprennent des aspects tels que l'histoire, la Charte, la structure et le fonctionnement des Nations Unies en tant qu'organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationale. L'attention est concentrée sur l'histoire, les concepts et la conduite des opérations de la paix de l'ONU, ainsi que les leçons tirées des opérations en Afrique. Les aspects paramilitaires des opérations de la paix sont aussi pris en compte; mais, en général les problèmes du maintien de la paix aggravé, des crises complexes, et le contexte de mise en place de la paix, ne sont pas pris en considération. L'approche serait plutôt traditionnelle, tout en tenant compte des erreurs du système onusien de maintien de la paix international et de la sécurité collective. Cette approche comporte des risques, car les états membres et l'OUA en général auront tendance à émuler les erreurs du système de l'ONU et son approche à la résolution des conflits en Afrique.

3.2.5 Il y a moins de points communs dans les perspectives d'entraînement aux opérations de la paix entre les différents pays, aux niveaux inférieurs du commandement et de l'état major, ainsi que dans l'entraînement de pré-déploiement. Cela n'est pas vraiment surprenant, car le plus gros de l'investissement militaire est réservé à la formation de cadres militaires supérieurs (officiers de carrière). Aucun des pays étudiés ne maintient ou n'entraîne des forces exclusivement aux opérations de la paix. Cela n'est pas un facteur négatif per se, car des fondations solides d'entraînement militaire conventionnel sont nécessaires pour satisfaire les demandes des opérations de la paix de l'après Guerre Froide. Cependant, dans le cadre Africain de transformation militaire cherchant à adopter une conception et une posture moins agressive, il est possible que les bases militaires de l'entraînement aux opérations de la paix soient conçues de façon plus étendue, en coopération entre les pays. Il sera nécessaire de clarifier les doctrines actuelles, si cet entraînement doit dépasser les principes et les limites du système et des mécanismes des opérations passées de l'ONU.

3.2.6 L'harmonisation de l'entraînement au pré-déploiement des différents contingents nationaux est limitée par les mêmes contraintes liées à la formation d'une approche commune d'entraînement de base. Cet entraînement est souvent spécifique à certaines missions, ce qui implique que le raffinement et la coordination d'un tel entraînement ne conviendrait pas forcément aux missions futures; il ne peut être conçu et préparé qu'en connaissance du mandat, du concept des opérations, et des régions dans lesquelles se déroulent les opérations.

3.2.7. Malgré la correspondance du Secrétariat de l'OUA indiquant que l'étude d'évaluation prendrait en compte les institutions chargées de l'entraînement des civiles aux opérations de la paix, l'itinéraire suivi par l'équipe d'évaluation dans chaque pays était dominé par le secteur militaire. Dans la plupart des pays, le programme entier consistait de présentations militaires. La plupart des écoles militaires ont recours au personnel civil pour la présentation de la phase d'entraînement aux opérations de la paix (des Affaires Etrangères, et d'autres départements gouvernementaux, de l'ONU et d'autres organisations et agences internationales, de personnel universitaire et d'ONG). Certaines écoles reçoivent aussi des étudiants du monde paramilitaire. Cependant, on remarque qu'il n'y a pas réellement d'entraînement aux opérations de la paix dans le secteur civil (police civile, moniteurs des droits de l'homme, observateurs électoraux, etc.). Les pays qui ont initié la transformation des institutions d'entraînement pour la participation du secteur civil et du secteur militaire aux opérations multi-fonctionnelles de la paix contemporaines sont peu nombreux. Le secteur militaire est donc central aux efforts d'entraînement africains pour la participation aux opérations de la paix, malgré la reconnaissance internationale du besoin d'incorporer des éléments paramilitaires aux nouvelles alliances de maintien de la paix.

3.2.8 La capacité des pays à améliorer l'entraînement voué aux opérations de la paix est limitée par de sévères contraintes financières. Cela implique que toute mesure suggérée doit optimiser les rapports entre le coût, l'objectif à atteindre, et le peu de ressources à disposition. Ainsi, de nombreux pays ont suggéré le développement et l'utilisation de centres d'entraînement régionaux. Malgré les efforts produits par certains pays dans ce secteur, il est peut être prématuré de parler de centre d'excellence. Mis à part les cours d'observateurs militaires, organisés par deux pays, les pays étudiés n'organisent pas véritablement de cours voués, coordonnés et spécialisés aux opérations de la paix (officier responsable du contrôle du transport des troupes, officier de liaison, officier de la logistique, etc.). La plupart des pays profitent des cours offerts par l'ONU lors du déploiement, ou de certains cours organisés par des pays associés traditionnellement aux opérations de maintien de la paix, tels que le Canada et les pays Nordiques. En plus des limites financières, cette approche risque de compromettre l'indépendance pratique et idéologique des Africains dans ce domaine.

La capacité des pays à améliorer l'entraînement voué aux opérations de la paix est limitée par de sévères contraintes financières.

3.2.9 Le besoin le plus apparent et le plus pressant exprimé par tous les pays est le développement d'une politique cohérente, d'une conduite à suivre, et de la dissémination d'une doctrine panafricaine commune pour le déroulement des opérations de la paix. Dans l'idéal il serait logique d'entamer des efforts pour l'amélioration de l'entraînement aux opérations de la paix à tous les niveaux de participation en Afrique par la clarification des doctrines. Un entraînement ne peut prétendre être efficace alors que les paramètres de la doctrine et les concepts de maintien de la paix ne sont pas établis, que des innocents sont victimes de génocide en Afrique et que la communauté internationale se dispute au sujet du type de mandat et des moyens pour pallier aux souffrances. Il est tragique que lorsque des milliers d'africains périssent au Zaïre de l'Est, il n'y ait pas de consensus international sur les politiques et la doctrine nécessaire mis à part quelques concepts du maintien de la paix conventionnel. Le développement d'une politique et d'une doctrine commune doit être centré sur la conduite d'opérations de la paix plus ambitieuses, telles que celles qui permettent les transitions politiques pacifiques, la sécurité de l'assistance humanitaire, et obligent les partis récalcitrants à respecter les termes des accords de paix ou la volonté collective des états membres de l'OUA et de l'ONU.

3.2.10 Pallier à ces besoins n'est pas seulement le plus haut défi auquel l'OUA doit faire face, mais ce doit aussi être le point de départ et le cadre de la résolution de toute autre recommandation des pays qui ont participé à l'évaluation, telles que:

- ◆ une plus grande coopération et consultation entre les pays membres de l'OUA;
- ◆ l'amélioration de la dissémination et du partage des informations concernant les opérations de la paix;
- ◆ la standardisation de l'entraînement en Afrique aux opérations de maintien de la paix;
- ◆ la coordination des initiatives d'entraînement pour la paix en Afrique;
- ◆ la mise en place d'unités de réserve africaines;
- ◆ le renforcement du Secrétariat de l'OUA afin de consolider le commandement;
- ◆ établir un équilibre entre le mandat et les ressources; et
- ◆ améliorer le support logistique des opérations de la paix.

3.2.11 Il est clair que le problème d'efficacité d'une politique et d'une doctrine panafricaine pour les opérations de la paix ne peut être adressé sans prendre en considération les influences et les dynamiques sous-régionales. Ainsi qu'un des pays participants l'a remarqué, *"un trop grand souci de coopération sous-régionale au sein de groupes tels que SADC et IGADD risque de compromettre les effets et la nécessité d'un organe central de l'OUA"*. L'utilité d'une politique et d'une doctrine commune, et le succès de leur mise en place dépend principalement du rôle des acteurs économiques et des mécanismes de sécurité au niveau régional ainsi que des relations entre eux, et de celles qu'ils entretiennent avec l'OUA.